

## Procès verbal

Le mardi 09 juin 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Didier DORIAN.

Secrétaire de la séance : Céline COSTA

**Présents** : DORIAN Didier, COSTA Céline, TRAVERSE Yves, POULANGES Monique, DUCOUM Philippe, ROMANIELLO Jean-Marie, ALONSO Patrick, VERTUT Béatrice, ARNOUX Blanche-Aliénor

**Représentés** : GUITARD Alain représenté par COSTA Céline

**Absents et excusés** : DORIAN Léa

### Ordre du jour :

DM Opération 130 Vestiaires du Stade

Adhésion CAUE 2026

Adhésion Fondation du Patrimoine 2026

Loyer commercial Boulangerie à partir de juillet 2026

Loyer logement paludos du boulanger à partir de juillet 2026

Représentant(e)s aux commissions intercommunales

Décisions éventuelles sur l'opération 130 Vestiaires après la réunion avec le MOE

### Questions diverses

- Proposition de renouvellement de la CCID

### Délibérations du conseil :

Proposition de renouvellement de la CCID (N° DE\_048\_2026)

CIVILITE	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Madame	COSTA	Céline	16/05/1974	345 Route de Machy, Montcabrier	TF

Monsieur	GUITARD	Alain	16/01/1955	425 Route de Cayrol, Montcabrier	TF
Monsieur	TRAVERSE	Yves	15/05/1948	2340 Route de la Vallée, Montcabrier	TF
Madame	POULANGES	Monique	23/05/1952	350 Route d'Estieu, Montcabrier	TF
Monsieur	DUCOUM	Philippe	18/08/1958	70 Impasse des Bels Oustals, Mntcabrier	TF
Monsieur	ROMANIELL O	Jean-Marie	07/10/1959	77 Rue du Presbytère, Montcabrier	TF
Monsieur	ALONSO	Patrick	28/01/1966	5 Route des Landes, Montcabrier	TF
Madame	VERTUT	Béatrice	08/04/1973	1940 Route des Grèzes, Montcabrier	TF
Madame	DORIAN	Léa	19/07/1993	130 Impasse des Bels Oustals, Montcabrier	TF
Madame	ARNOUX	Blanche-Aliénor	21/10/1997	272 Chemin de Cavart, Montcabrier	TF
Monsieur	GRIALOU	Alain	12/06/1953	2049 Route de Latuque, Montcabrier	TF
Monsieur	FUSTIE	Yvon	13/06/1950	380 Route de Butgecubert, Montcabrier	TF
Madame	SALESSE	Martine		Lieu-dit Lascabannes , ST Front sur Lémance	TF

Monsieur	DORIAN	Michel	20/05/1961	333 Route de Mazières, Montcabrier	TF
Madame	CAILLOU	Christine	20/07/1960	750 Route de Labutge, Montcabrier	TF
Madame	BRAZ PEREIRA	Brigitte	24/02/1951	1470 Route de Latuque, Montcabrier	TF
Monsieur	JOUGLA	Jacques	27/02/1959	151 Route de Ferrand, Montcabrier	TF
Monsieur	BALLETY	Jacques	27/10/1956	570 Route d'Estieu, Montcabrier	TF
Monsieur	PERIN	Pierre	18/09/1968	445 Chemin des Falaises, Montcabrier	TF
Monsieur	GAUSSINEL	Serge	22/08/1968	700 Route de Courty, Montcabrier	TF
Madame	VESIN	Marie-Noëlle	22/06/1969	521 Route d'Estieu, Montcabrier	TF
Monsieur	JAUBERTIE	Christophe	13/05/1981	565 Route des Espinards, Montcabrier	TF
Monsieur	COSTA	Daniel	05/03/1952	699 Route de Girou, Montcabrier	TF
Monsieur	BERTAU	Anthony	23/02/1982	1460 Route de Girou, Montcabrier	TF
<i>Col.1</i>	<i>Col.2</i>	<i>Col.3</i>	<i>Col.4</i>	<i>Col.5</i>	<i>Col.6</i>

A la demande des services de la Direction Générale des Impôts, une liste de noms doit être établie par le Conseil Municipal afin de constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après proposition de Monsieur le Maire, fixe la liste de candidatures suivante pour constituer la CCID de Montcabrier et la soumet aux services de la Direction Générale des Impôts. (Voir le tableau ci-dessus)**

Commissions permanentes de la CCVLV (N° DE\_047\_2026)

Monsieur le Maire indique que la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) a défini 14 commissions permanentes auxquelles peuvent siéger des membres du présent Conseil Municipal.

Chaque Conseiller Communautaire peut siéger dans une commission et ne peut être présent dans plus de trois commissions.

Une commission ne peut pas compter plus de membres issus d'une même commune que la représentativité au sein du Conseil Communautaire pour une même commune, soit 2 pour la commune de Montcabrier. Les commissions permanentes sont les suivantes:

1. Gestion des ressources naturelles et transition écologique, (Présidente)
2. Développement économique, mobilité et numérique, (1<sup>er</sup> V.P.)
3. Petite enfance, enfance / jeunesse et sport, (2<sup>eme</sup> V.P.)
4. Voirie, (3<sup>eme</sup> V.P.)
5. Collecte des déchets, (3<sup>eme</sup> V.P.)
6. Affaires sociales, services à la population, (4<sup>eme</sup> V.P.)
7. Communication, (4<sup>eme</sup> V.P.)
8. Santé, accès aux soins et prévention, (5<sup>eme</sup> V.P.)
9. Tourisme, voie verte et chemins de randonnées, (6<sup>eme</sup> V.P.)
10. Culture, (6<sup>eme</sup> V.P.)
11. Patrimoine communautaire, (7<sup>eme</sup> V.P.)
12. Habitats et transition énergétique, (7<sup>eme</sup> V.P.)
13. Aménagement, urbanisme, (8<sup>eme</sup> V.P.)
14. Politiques contractuelles, (8<sup>eme</sup> V.P.)

**Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :**

- **Commission 3: Blanche-Aliénor ARNOUX**
- **Commission 4: Yves TRAVERSE**
- **Commission 5: Monique POULANGES**
- **Commission 6: Blanche-Aliénor ARNOUX**
- **Commission 8: Béatrice VERTUT**
- **Commission 9: Didier DORIAN**
- **Commission 13: Didier DORIAN et Alain GUITARD**

**En ce qui concerne la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le titulaire étant le maire, Monsieur Didier DORIAN, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Céline COSTA pour être sa suppléante.**

#### Adhésion à la Fondation du Patrimoine (N° DE\_043\_2026)

Monsieur le Maire rappelle que la Délégation Occitanie - Pyrénées de la **Fondation du Patrimoine** propose aux communes qui possèdent un intérêt patrimonial ou qui ont un projet de réhabilitation de leur patrimoine de les accompagner pour sauvegarder et faire vivre ce patrimoine ancré dans la vie locale, pour mobiliser des financements et transformer en outre les opérations de restauration en opportunités de développement économique, touristique et social.

La Fondation du Patrimoine a déjà aidé la commune dans ses projets de restauration patrimoniale par le passé, et pourrait être un appui pour le projet de réhabilitation de l'Eglise de Pestillac notamment.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine est soumise, pour les communes comptant **jusqu'à 500 habitants**, à une cotisation annuelle de **100 euros**. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

***Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune de Montcabrier à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 et autorise le Maire à mandater le montant de la cotisation annuelle à ce service, soit 100.00 €, prévue et inscrite au Budget communal 2026.***

#### Révision du loyer commercial de la Boulangerie - Multiple Rural (N° DE\_045\_2026)

Monsieur le Maire rappelle que les repreneurs de la Boulangerie Multiple Rural de la Bastide ont rouvert le commerce au 01/07/2025. A la reprise du commerce, il avait été décidé que le loyer mensuel du local commercial serait à hauteur du loyer mensuel proposé à l'entrée du précédent exploitant en 2022, soit **410.00 € HT**, avec la première mensualité offerte.

La révision annuelle de ce loyer est prévue au **01/07/2026**. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette révision, sachant que le trimestre de référence correspond au 1er trimestre 2025.

***Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le loyer commercial mensuel actuel à 410.00 € HT pour continuer à encourager le travail de l'artisan et la pratique commerciale dans la bastide, et demande à Monsieur le Maire de titrer le loyer commercial de juillet 2026 en tenant compte de cette décision.***

#### DM 1 Intégration des coûts des études aux travaux de l'opération 130 (N° DE\_042\_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin d'intégrer les dépenses faites pour les études préliminaires aux coût global des travaux de l'opération "**Vestiaires du stade**" :

***Le Conseil, après avoir entendu l'explication de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative suivante:***

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2131 (041) - 130	Bâtiments publics	0	12 764,96
203 (041) - 130	Frais d'études, recherche, développement	12 764,96	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		12 764,96	12 764,96
<b>TOTAL</b>		<b>12 764,96</b>	<b>12 764,96</b>

#### Révision du loyer du logement Palulos attenant au Multiple Rural (N° DE\_046\_2026)

Monsieur le Maire rappelle que les repreneurs de la Boulangerie Multiple Rural de la Bastide ont repris la location de l'appartement attenant au local commercial en mai 2025. A la reprise du commerce, il avait été décidé, dans un souci d'encouragement à l'installation de ces nouveaux commerçants, de maintenir le loyer mensuel de ce logement Palulos identique au loyer pratiqué à l'ancien commerçant, soit 464.26 € TTC hors charges., avec les mensualités de mai et juin 2025 offertes.

La révision annuelle de ce loyer est prévue au **01/07/2026**. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette révision, sachant que le trimestre de référence correspond au 1er trimestre 2025.

***Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par souci d'équité vis à vis de tous les locataires de logements communaux, d'augmenter le loyer mensuel du logement Palulos attenant au commerce en suivant l'IRL à 467.88 € HT, et demande à Monsieur le Maire de titrer le loyer privé de juillet 2026 en tenant compte de cette décision.***

#### Adhésion 2026 au CAUE du Lot (N° DE\_044\_2026)

Monsieur le Maire rappelle que le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE)** est un organisme public départemental propose, dans ses champs de compétence, des conseils en ingénierie technique et culturelle tant aux collectivités qu'aux particuliers qui le sollicitent, pour toute question concernant l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement, la planification, le paysage, le patrimoine, etc...



L'adhésion aux services du CAUE est soumise, pour les communes comptant **jusqu'à 500 habitants**, à une cotisation annuelle de **80 euros**, quel que soit le nombre et la nature des sollicitations au cours de l'année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à ce service.

***Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune de Montcabrier au CAUE du Lot pour l'année 2026 et autorise le Maire à mandater le montant de la cotisation annuelle à ce service, soit 80 €, prévue et inscrite au Budget communal 2026.***

#### QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'une cuve pour l'arrosage des plantations et fleurs de voirie de la commune : Approuvé à l'unanimité
- Faire venir le CAUE pour estimation du coût de remise en état du presbytère de Mazières : Approuvé à l'unanimité
- Plan de développement du massif forestier : Référent Alain GUITARD
- Point sur la parution d'un prochain bulletin municipal

**Didier DORIAN**  
Président de séance

**Céline COSTA**  
Secrétaire de séance

